

PROFIL EXPRESS

Le 16 octobre 2015

RAPPEL CONCERNANT LES IMPACTS DE LA LOI 15

Plusieurs de nos membres, particulièrement ceux qui sont près de leur retraite, se demandent quelles seront les conséquences de la Loi 15 sur leur rente de retraite.

Le premier impact est la perte de l'indexation automatique. Le montant d'argent que représente cette perte est suffisant pour compenser le déficit passé attribuable aux membres actifs au 1^{er} janvier 2014 et représente une diminution de $\pm 10\%$ de la valeur des droits pour toutes les années admissibles accumulées avant cette date. À titre d'exemple, pour un professionnel du groupe 2, âgé de 60 ans et avec 30 ans de service ça représente une valeur de $\pm 78,000\$$.

Un autre impact majeur sera l'augmentation des cotisations salariales annuelles ($\pm 3,000\$$) en sus du 2% d'augmentation que nous avons déjà consenti lors de la prolongation de la convention collective en 2013.

Les négociations en cours ou la décision de l'arbitre, advenant qu'il n'y a pas d'entente, ne devraient pas avoir d'impact sur les prestations de rentes des futurs retraités compte tenu que le coût du service courant se trouve, avec la perte de l'indexation, sous le maximum de 18% exigé par la Loi.

ENFIN UN NOUVEAU RÈGLEMENT

La Commission de retraite des professionnels de la Ville de Montréal a adopté, le 8 octobre dernier, le règlement du Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal. Le règlement constitue le texte officiel et légal du Régime. La réécriture du règlement faisait suite à l'harmonisation de décembre 2010 du Régime des professionnels avec plus d'une quinzaine d'autres régimes.

Il reste des corrections à effectuer dans les annexes qui concernent particulièrement les ex-banlieues. Nous avons l'engagement de la Ville, des syndicats et de la Commission que les textes des annexes qui nécessiteraient des changements en raison d'erreurs ou omissions seront modifiés dans les plus brefs délais.

Nous tenons à remercier et à féliciter nos collaborateurs, particulièrement **Louis-Alain Ferron** et **Alain Grégoire** qui, de concert avec le Bureau des régimes de retraite, sont parvenus à finaliser ce travail colossal.